RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 01280
Numéro SIREN : 498 433 002
Nom ou dénomination : ABM MANAGEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2021 sous le numéro de dépôt 3528

Greffe du tribunal de commerce de Montpellier
C.J.M. - 9 Rue de Tarragone 34070 MONTPELLIER
www.greffe-tc-montpellier.fr - www.infogreffe.fr

JLM/2007 B 01280
ABM MANAGEMENT
49 IMPASSE AUGUSTE BAUSSAN
34090 MONTPELLIER

Nos références : JLM/2007 B 01280

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : ABM MANAGEMENT

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

49 IMPASSE AUGUSTE BAUSSAN
34090 MONTPELLIER

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 498433002 R.C.S Montpellier

Le greffier soussigné constate le 16/03/2021 le dépôt, enregistré sous le numéro 2021/3528, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2020

Récépissé délivré le 23/03/2021
Le greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE MONTPELLIER

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté-Égalité-Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2020

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS ABM Management	49 IMPASSE AUGUSTE BAUSSAN
SIRET 4 9 8 4 3 3 0 0 2 0 0 0 1 7	34090 MONTPELLIER
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: ACTIVITE DE CONSEIL ET GESTION PARTICIPATIO Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	26 472	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%			
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Zone de compétitivité, art. 44 undecies ☐			
Entreprises nouvelles, art 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐			
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies ☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	Autres dispositifs ☐			
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐				
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

TRIBUNAL DE COMMERCE GREFFE ARRIVÉE COURRIER 16 MARS 2021

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / NIF

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé: CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SAS SOBEC 11 Route Nationale 6 69220 BELLEVILLE Tél: 04 74 66 61 50	Tél:

OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Identité du déclarant:

Date: 28/01/2021 Lieu MONTPELLIER

Qualité et nom du signataire: PRESIDENT GUILLEMIN ALAIN

Signature

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

"Certifié Conforme" Le 12 mars 2021 Aros GUILLEMIN Président

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

SAS SOBEC

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2020

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

*** NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)**

*** ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Group

« Certifié conforme »
le 12 mars 2021
A. GUILLEMIN
Président

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 49 IMPASSE AUGUSTE BAUSSAN 34090 MONTPELLIER — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 9 8 4 3 3 0 0 2 0 0 0 1 7 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF IMMOBILISE*

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122020 Net 3	N-1 31122019 Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	3 345	AU	1 245	2 100	1 799
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	26 539	CV		26 539	26 363
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH		BI			
TOTAL (II)		BJ	29 884	BK	1 245	28 639	28 162

ACTIF CIRCULANT

STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	6 000	BY		6 000	
	Autres créances (3)	BZ	2 218	CA		2 218	555
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	90 000	CE		90 000	145 000
	Disponibilités	CF	283 165	CG		283 165	184 596
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
TOTAL (III)		CJ	381 383	CK		381 383	330 151
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	411 267	1A	1 245	410 022	358 312

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 000961 en Euros.

SAS SOBEC

Cegid Group

"Certifié conforme" A GUILLEMIN Président
Le 12 mars 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	311 829	256 512
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	51 462	55 317
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	407 292	355 829
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	751	479
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 018	1 451
	Dettes fiscales et sociales	DY	962	553
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	2 730	2 483
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	410 022	358 312

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 730	2 483
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

"certifié conforme"
le 12 mars 2021
A. GUILLEMIN
Président

SAS SOBEC

Cegid Group

Dossier N° 000961 - Exercice

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐ *

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue biens*	FD		FE		FF			
	Production vendue services*	FG	17 500	FH	51 440	FI	68 940		71 040
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	17 500	FK	51 440	FL	68 940		71 040
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	1		0
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	68 941		71 040
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 813		3 587
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	442		446
	Salaires et traitements*					FY			
	Charges sociales (10)					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	1 246		731
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	2		18
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	5 503		4 782
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	63 439		66 258
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	190		216
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	635		1 587
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 603		1 886
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	2 428		3 688
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 428		3 688
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	65 866		69 946

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34000 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

« certifié conforme »
le 12 mars 2021

SAS SOBEC
AGUILLEMIN
Président

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 274	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 274	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 274)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	13 130	14 629
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	71 369	74 728
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	19 906	19 411
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	51 462	55 317

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVOIS				
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette [illegible] dans la notice n° 2032.

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

« certifié conforme »
Le 12 mars 2021
A GUILLEMIN
Président

Dossier N° 000961 en Euros.

Cegid Group
AS SOBEC

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐ *

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
CORPORELLES – Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK	KL
CORPORELLES – Constructions	Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN	KO
CORPORELLES – Constructions	Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS		KT	KU
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *	KV		KW	KX
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *	KY		KZ	LA
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	2 624	LC	LD 2 822
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III	LN	2 624	LO	LP 2 822
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations	8U	26 363	8V	8W 176
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T		1U	1V
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	26 363	LR	LS 176
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	28 987	ØH	ØJ 2 998

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES – Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES – Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
CORPORELLES – Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK	ML
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN	MO
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS 2 100	MT 3 345	MU 3 345
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG 2 100	NH 3 345	NI 3 345
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX	ØY 26 539	ØZ 26 539
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1B		2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1E		2E	2F	2G
FINANCIÈRES	TOTAL IV	1J		NJ	NK 26 539	2H 26 539
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK 2 100	ØL 29 884	ØM 29 884

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

Cegid Group

«certifié conforme» le 12 mars 2021

SAS SOBEC
A GUILLEMIN
Président

6 AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management

Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	825	QM	1 246	QN	827	QO	1 245
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	825	QV	1 246	QW	827	QX	1 245
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	825	ØP	1 246	ØQ	827	ØR	1 245

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY		Total général non ventilé (NW - NY)		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000961 en Euros.

SAS SOBEC

« certifié conforme » le 12 mars 2021

A GUILLEMIN
Président

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant [X] *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II +III)	7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision puis selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Bausan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

« certifié conforme »
Le 12 mars 2021
A GUILLEMIN
Président
SAS SOBEC

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	6 000		6 000		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	1 502		1 502		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	383		383		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	333		333		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	8 218	VU	8 218	VV	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 018	1 018		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	962	962		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	751	751		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	2 730	VZ 2 730		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	751
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

« certifié conforme »
Le 12 mars 2021
A GUILLEMIN
Président

SAS SOBEC

Cegid Group

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/12/2020

I. RÉINTEGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 51 462

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	13 130
Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)	I8
	- imposées au taux de 0 %	ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme	WN
	- Plus-values soumises au régime des fusions	WO
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)		XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé — DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
TOTAL I						WR	64 592

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *	WT
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV
	- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)	WH
	- imposées aux taux de 19 %	WP
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	- imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : — Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)		ZX

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY
Majoration d'amortissement *								XD
Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		XF
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA		
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9			Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI		XG
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2
TOTAL II								XH

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	64 592
	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice imputable sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		XL	
RÉSULTAT FISCAL : BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	64 592

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34000 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

Certifié conforme
Le 12 mars 2021
A. GUILLEMIN
Président

Cegid Group
Dossier N° 0000 Euros
SAS SOREC

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(10) DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	0
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	0
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	0

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

« Certifié conforme »
le 12 mars 2021
A. GUILLEMIN
Président

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	55 317	Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	55 317	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes	ZE		
			Autres répartitions	ZF		
TOTAL I	ØF	55 317	Report à nouveau	ZG		
			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	55 317	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

DÉTAIL DES POSTES					Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ		
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	891	888
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	2 921	2 698
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	3 813	3 587
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	442	446
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS		9Z		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	442	446
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			YY	3 500	4 800
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	310	1 650
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019)*			ØB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH		

RÉGIME DE GROUPE*								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

"certifié conforme"
Le 12 mars 2021
A. GUILLERIN
Président

SAS SOBEC

Dossier N° 000961 en Euros.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1	DELL - PRECISION	2 100		827		1 274
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme ⑨	Long terme ⑩ — 19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I - Immobilisations *	1		(1 274)	(1 274)				
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)		(1 274)				
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)						
		CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪						
				(A)		(B) Imposition par taux		(C)

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

« Certifié conforme »
Le 12 mars 2021
A GUILLEMIN
Président

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

13 AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☒ *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

Ce certifié conforme
Le 12 mars 2021
A. GUILLEMIN
Président

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Cegid Group

14 SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management

Néant [X] *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12.8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❸ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❹ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③	Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	Moins-values À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI) ③	Moins-values À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI) ④	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou à 16,5 % (1) ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6 ⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

<<certifié conforme>>
Le 12 mars 2021
A. GUILLEMIN
Président

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

formulaire obligatoire (article 54A du code général des impôts)

15 RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME / RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

« certifié conforme »
Le 12 mars 2021
A. GUILLEMIN
Président

DGFiP N° 2059-E-SD 2020

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management			Néant ☒*
Exercice ouvert le : 01/01/2020	et clos le : 31/12/2020	Durée en nombre de mois	1 2

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OK, éventuellement échéant ajusté à 12 mois)	OK		Effectifs au sens de la CVAE *	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX		
Période de référence	GY		GZ		
Date de cessation			HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD § Déclaration des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

Certifié conforme à l'AG du 12 mars 2021
SAS SOBEC
Président

Cegid Group

Dossier N° 000961 en Euros.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2020
Page 40

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/2 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0 — N° SIRET 4 9 8 4 3 3 0 0 2 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABM Management

ADRESSE (voie) 49 IMPASSE AUGUSTE BAUSSAN

CODE POSTAL 34090 — VILLE MONTPELLIER

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique — Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions
Adresse : N° — Voie
Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions
Adresse : N° — Voie
Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions
Adresse : N° — Voie
Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions
Adresse : N° — Voie
Code postal — Commune — Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M — Nom patronymique GUILLEMIN — Prénom(s) ALAIN
Nom marital — % de détention 50.00 — Nb de parts ou actions 500
Naissance : Date 140754 — N° Département 69 — Commune BELLEVILLE — Pays FR
Adresse : N° 49 — Voie IMPASSE AUGUSTE BAUSSAN
Code postal 34090 — Commune MONTPELLIER — Pays FR

Titre (2) Mme — Nom patronymique MICHAUD — Prénom(s) BRIGITTE
Nom marital GUILLEMIN — % de détention 30.00 — Nb de parts ou actions 300
Naissance : Date 221057 — N° Département 69 — Commune ST JEAN D'ARDI — Pays FR
Adresse : N° 49 — Voie IMPASSE AUGUSTE BAUSSAN
Code postal 34090 — Commune MONTPELLIER — Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de figures de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont dans la notice n° 2032.

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002

« certifié conforme »
Le 12 mars 2021
A GUILLEMIN
Le Président

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2020
Page 41

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

2/2 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0 — N° SIRET 4 9 8 4 3 3 0 0 2 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABM Management

ADRESSE (voie) 49 IMPASSE AUGUSTE BAUSSAN

CODE POSTAL 34090 — VILLE MONTPELLIER

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique — Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions
Adresse : N° — Voie
Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions
Adresse : N° — Voie
Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions
Adresse : N° — Voie
Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions
Adresse : N° — Voie
Code postal — Commune — Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mlle — Nom patronymique GUILLEMIN — Prénom(s) VALENTINE
Nom marital — % de détention 10.00 — Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 130289 — N° Département 69 — Commune GLEIZE — Pays FR
Adresse : N° 721 — Voie RUE DU PRE AUX CLERC
Code postal 34090 — Commune MONTPELLIER — Pays FR

Titre (2) M — Nom patronymique GUILLEMIN — Prénom(s) MATHIEU
Nom marital — % de détention 10.00 — Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 010884 — N° Département 69 — Commune GEX — Pays FR
Adresse : N° 40 — Voie CHEMIN DE L'OUCHE
Code postal 01170 — Commune GEX — Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002

« certifié conforme »
Le 12 mars 2021
A GUILLEMIN
Président

Cegid Group

Dossier N° 000961 en Euros

SAS SOBEC

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122020 N° SIRET 49843300200017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABM Management

ADRESSE (voie) 49 IMPASSE AUGUSTE BAUSSAN

CODE POSTAL 34090 VILLE MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	1

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique SAS Dénomination DIGITAL EXCELLENCE
N° SIREN (si société établie en France) 838789808 % de détention 10.00
Adresse : N° 49 Voie IMPASSE AUGUSTE BAUSSAN
Code postal 34090 Commune MONTPELLIER Pays France

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
98433002

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche dans la case prévue à cet effet et de reporter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Dossier N° 000961 en Euros.

Certifié conforme
le 12 mars 2021
A. GUICHEMIN
Président
SAS SOBEC

ABM Management

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros
Siège social : 49, Impasse Auguste Baussan 34090 Montpellier
RCS Montpellier 498 433 002

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 MARS 2021

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale annuelle en exécution des prescriptions légales et réglementaires pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers qui vous sont présentés portent sur l'exercice 2020 de notre société.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos au 31 décembre 2020 s'est élevé à 68 940 € et les comptes font apparaître un résultat net comptable bénéficiaire de 51 462 €, après provision pour impôt sur les sociétés de 13 130 €, et un résultat financier de 2428 € et des charges exceptionnelles de 1 274 €.

EVOLUTION PREVISIBLE

Nous utiliserons les opportunités qui se présenteront sur l'exercice.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Nous n'avons rien de particulier à signaler à ce titre.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'a développé aucune activité particulière en la matière.

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

L'exercice se traduit par un résultat net comptable bénéficiaire de 51 462 € que nous vous proposons d'affecter en totalité sur la réserve facultative.

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40.000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002

« certifié conforme »
le 12 mars 2021
A QUILLERIN
Président

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code du commerce, nous vous communiquons les résultats financiers (bénéfice après impôts) de la société au cours des cinq derniers exercices.

Exercice 2016 : 37 707 €
Exercice 2017 : 43 630 €
Exercice 2018 : 53 885 €
Exercice 2019 : 55 317 €
Exercice 2020 : 51 462 €

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividende depuis la création de la société.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du code du commerce, nous vous informons qu'à la clôture, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Date de clôture	Total dettes fournisseurs	Dettes non échues			Dettes échues
		- de 30 jours	De 30 à 60 jours	+ de 60 jours	
31/12/2020	1 018 €	1 018 €	/	/	/

ACTIONNARIAT SALARIE

Nous vous rappelons qu'en l'absence de personnel de la société et de personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code du Commerce, il n'y aura pas lieu de statuer sur une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés en application de l'article L.225-129-6 du code commerce.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre société détient 10 % de la SAS DIGITAL EXCELLENCE société par actions simplifiée dont le siège social est situé 49 Impasse Auguste Baussan 34090 Montpellier et inscrite au RCS de Montpellier sous le numéro 838 789 808.

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr

<<certifié conforme>>
le 12 mars 2021
A. GUILLERMIN
Président

Nous vous rappelons également que notre société détient 1,06 % du capital de la société NETHEOS, société par actions simplifiée dont le siège social est situé Parc Club du Millénaire Bat 18, 1025 avenue Henri Becquerel 34000 Montpellier et inscrite au RCS de Montpellier sous le numéro 453 023 681.

.

PARTICIPATIONS RECIPROQUES – AUTO CONTROLE

Notre société ne contrôle aucune autre société qui détiendrait elle-même une participation dans son capital.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DU COMMERCE

Aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé qui soit à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce.

Nous vous demandons de nous donner acte des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes annuels de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous sont présentés, de ratifier nos propositions et de donner quitus au Président pour l'exercice considéré.

Le Président

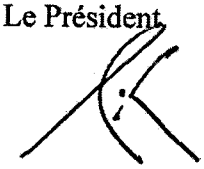

<< certifié conforme >>
le 12 mars 2021
A GUILLEMIN
Président

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002



ABM Management

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros
Siège social : 49, Impasse Auguste Baussan 34090 Montpellier
RCS Montpellier 498 433 002

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un,
Et le 12 mars, à 19 heures,

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président, conformément à la loi et aux statuts.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire ; les pouvoirs des actionnaires représentés sont annexés à la feuille de présence.

La feuille de présence est vérifiée, puis certifiée exacte par le bureau, qui constate que tous les actionnaires présents, ou représentés possèdent la totalité des actions formant le capital social et ayant droit de vote sur toutes les questions figurant à l'ordre du jour et celles relatives à l'approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Guillemin, Président.

Monsieur le Président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et adopter les résolutions proposées dans les conditions fixées par les statuts.

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée les documents suivants :

- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée ;
- les copies des lettres de convocations adressées aux associés ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2020.

Monsieur le Président indique que les documents devant être mis à la disposition des associés l'ont été dans les délais légaux.

« Certifié conforme »
Le 12 mars 2021
A. GUILLEMIN
Président

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002

BB

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
2. Approbation des comptes et conventions.
3. Affectation du résultat.
4. Questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Président.
Enfin, la discussion est ouverte.

Après échange de vues, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes conformes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par le Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, l'Assemblée Générale approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle constate l'absence de dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée donne, en conséquence, à Monsieur Alain Guillemin, Président, quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Président, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 51 462 € en totalité sur la réserve facultative.
Rappel des dividendes antérieurement distribués : conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividende depuis la création de la société.

Cette résolution, mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

« certifié conforme »
Le 12 mars 2021
A Guillemin
Président

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002

TROISIEME RESOLUTION

Le Président informe l'Assemblée Générale qu'aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé qui soit à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.227-10 du code du commerce.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un associé :

Le Président
Alain Guillemin

Un associé

<< certifié conforme >>
de 12 mars 2021
A. GUILLEMIN
Président

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

ABM Management

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros
Siège social : 49, Impasse Auguste Baussan 34090 Montpellier

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 51 462 € en totalité sur la réserve facultative.

Cette résolution, mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

Certifié conforme

« Certifié conforme »
Le 12 mars 2021
A. GUILLEMIN
Président

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002